

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

présenté par
Mme Duby-Muller, Mme Corneloup, M. Ray, M. End, Mme Frédérique Meunier et M. Bazin

ARTICLE 21

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.